



# Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION CNFPT DU 03.03.26 AU 18.09.2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**VU** l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Stéphanie BRARD, directrice aux ressources du CNFPT, à utiliser la salle bleue les 03, 04, 11, 12 et 13mars 2026 et les 10, 11, 16, 17 et 18 septembre 2026 en vue d'accueillir : Formation d'intégration des agents de catégorie C

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes «salle bleue », située 4, Place du Général de Gaulle

**Le Maire décide** de signer avec le CNFPT, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes «sall bleue »,

La présente location est convenue à titre gratuit,

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

